

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA PROMOTION
DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF WOMEN'S
EMPOWERMENT AND THE FAMILY

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF THE BUDGET,
EQUIPMENT AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACT'S SERVICE

DECISION N°24/ 0000076

12 JUN 2024

Portant attribution du marché passé suivant l'Appel d'Offres National Ouvert n°002/AONO/MINPROFF/CIPM/2024 du 03 avril 2024 pour la fourniture du matériel agricole à octroyer aux groupes de femmes.

LE MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE, ,

- Vu la constitution ;
- vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- vu la loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2024 ;
- vu le décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers auprès des départements ministériels ;
- vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- vu le décret n°2012/638 du 21 décembre 2012 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille ;
- vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- vu le décret 2019/191 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics ;
- vu la décision n°000000060/D/MINMAP/SG/DAJ du 04 janvier 2019 constatant la composition des Commissions Ministérielles de Passation des Marchés ;
- vu la circulaire n° 00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024

Considérant la lettre n°24/013/L/MINPROFF/CIPM du 05 juin 2024 de la Commission Interne de Passation des Marchés relative à la proposition d'attribution du DAO n°002/AONO/MINRPOFF/CIPM du 03 avril 2024 pour la fourniture du matériel agricole à octroyer aux groupes de femmes.

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1 : la société ci-dessous citée est attributaire du Marché pour la fourniture du matériel agricole à octroyer aux groupes de femmes, conformément au tableau ci-après :

Attributaire	Nature des prestations	Lieu d'exécution	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
NEB International Sarl B P: 574 Yaoundé, Tél: 699 84 81 1299	Fourniture du matériel agricole à octroyer aux groupes de femmes	Direction de la Promotion Economique de la Femme	94 465 000 F CFA	Trente (30) jours

Article 2 : le mandataire de cette société est invité à se présenter à la Direction des Affaires Générales, Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance, Service des Marchés Publics, pour l'établissement du Marché correspondant.

Article 3 : la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 12 JUIN 2024

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINPROFF ;
- CFC/MINPROFF ;
- CHRONO/ARCHIVES.

Le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille

Le Ministre
The Minister
ABENA ONDOA
née OBAMA Marie Thérèse

